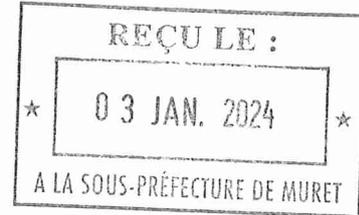


MAIRIE
DU
FOUSSERET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 décembre 2023



DOSSIER N° 2023-69 : TARIF MARCHE DE NOEL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six décembre, à vingt-heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le trente novembre, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19	VOTANTS : 19
PRESENTS : 13	MM. LAGARRIGUE Pierre - BAÑULS Cédric - Mme BENAZET Nadine - MM. BOST Romain - DAURE Nicolas - Mme DUTREICH Nicole - MM. FRONTEAU Joris - GALIAY Jean-Sébastien - Mme LAFARGUE Claudine - M. MARTINIE Laurent - Mmes NAUSSAC Frédérique - PERONNET Odile - TORILLON Martine.
ABSENTS : 06	M. BELMONTE José ayant donné procuration à Mme PERONNET Odile. M. BOULINEAU Christophe ayant donné procuration à M. GALIAY Jean-Sébastien. Mme CAPOUL Sabine ayant donné procuration à Mme LAFARGUE Claudine. Mme DROCOURT Angélique ayant donné procuration à M. FRONTEAU Joris. M. LIGONNIERE Vincent ayant donné procuration à M. DAURE Nicolas. M. VILLEMUR ayant donné procuration à M. BAÑULS Cédric.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme LAFARGUE Claudine.

Monsieur Le Maire propose que la location d'un barnum soit fixée à 30 €, par jour, durant le marché de Noël 2023, du 15 au 17 décembre 2023. Il rappelle que la commune dispose désormais de 10 barnums en dotation.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE

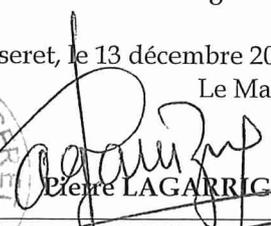
ARTICLE 1 : de fixer la location d'un barnum à 30 €, par jour, durant le marché de Noël 2023, du 15 au 17 décembre 2023.

ARTICLE 2 : d'autoriser M. le Maire à appliquer ce nouveau tarif dès publication de la présente délibération.

ARTICLE 3 : de transmettre la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet pour contrôle de légalité.

Le Fousseret, le 13 décembre 2023.

Le Maire,



Pierre LAGARRIGUE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 - Téléphone : 05 62 73 57 57 - Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>